

C.GWIDZIEL  
Proviseur  
A mesdames et messieurs  
Les parents d'élèves  
des classes de première

Montpellier, le 15 mai 2017

Objet : calendrier de fin d'année

Dans le cadre des directives ministérielles et académiques, le calendrier de fin d'année scolaire et le déroulement des opérations afférentes à cette période sont établis de la manière suivante :

1) l'orientation

Les conseils de classes du 3<sup>ème</sup> trimestre se dérouleront du 6 au 9 juin 2017. La fiche de dialogue fin de première sur laquelle vous exprimerez les vœux de spécialité pour l'année de terminale sera remise à votre enfant par le professeur principal et devra lui être remise, renseignée, à la date que ce dernier lui aura fixée. Cette fiche, sur laquelle sera portée la proposition du conseil, sera retournée à votre enfant le jour même ou le lendemain du conseil. Je vous rappelle que le doublement de la classe de première est exceptionnel et qu'il n'est possible que dans le cas d'une rupture prolongée des apprentissages pour raisons médicales (décret du 18 novembre 2014, relatif au suivi et à l'accompagnement des élèves). En cas de souhait de changement de trajectoire, un rendez-vous est à prendre au plus vite avec le professeur principal ; le souhait sera étudié en conseil de classe.

Le retour de la fiche dialogue au professeur principal s'effectuera selon un calendrier qui lui sera communiqué.

- 2) Les cours sont assurés jusqu'au 9 juin. Je vous rappelle que l'assiduité est un devoir et que tout défaut d'assiduité sera sanctionné.
- 3) Un entraînement à l'épreuve orale de français sera proposé aux élèves volontaires le 14 et /ou 16 juin.
- 4) L'épreuve écrite du baccalauréat de français aura lieu le 15 juin de 14h00 à 18h00. L'épreuve de sciences (série L et ES) se déroulera le 19 juin de 8h00 à 9h30. Les oraux de français se dérouleront entre le 28 juin et le 6 juillet 2017.
- 5) Les formalités d'inscription en classe supérieure et la restitution des manuels scolaires fournis par le conseil régional s'effectueront du 12 au 14 juin selon un planning qui sera communiqué à votre enfant. Il est impératif que ces manuels soient restitués sous peine de non attribution des manuels l'année suivante.
- 6) En cas de poursuite d'études dans un autre établissement, il faudra impérativement régler quelques formalités administratives auprès de la vie scolaire et du secrétariat élèves (exeat de sortie, restitution de la carte magnétique, transfert de bourses le cas échéant...)

Je vous prie d'accepter, mesdames, messieurs, mes respectueuses salutations.

Le proviseur

C.GWIDZIEL